

Casablanca, le 7 janvier 2014

Lydec et le CNPAC signent une convention de partenariat pour promouvoir la coopération en matière de prévention et de sécurité routière

Dans le cadre de l'exécution de leurs programmes d'action respectifs au titre de l'exercice 2014, notamment le volet relatif au développement des partenariats, le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) et Lydec ont signé, mardi 7 janvier à Casablanca, une convention de partenariat pour la promotion de la coopération dans le domaine de la prévention et de la sécurité routière.

A cette occasion, Benaceur BOULAAJOU, Secrétaire Permanent du CNPAC, a déclaré: *«cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique menée par le CNPAC qui consiste à s'ouvrir sur l'ensemble des partenaires sociaux, professionnels et économiques»*. Et d'ajouter: *«Je suis très ravi de conclure cet accord avec Lydec dont la mise en œuvre aura certainement une valeur ajoutée sur la sécurité routière localement à l'échelle de la ville de Casablanca, mais également à l'échelle nationale»*.

De son côté, le Directeur Général de Lydec, Jean-Pascal DARRIET a affirmé: *«La signature de cette convention et ce nouveau partenariat constitue la concrétisation des actions et des efforts des collaborateurs de Lydec, notamment ceux de l'équipe chargée de veiller à la sécurité et à la prévention des risques professionnels»*. *«C'est surtout une étape vers une mobilisation de tout le corps social de Lydec et de ses sous-traitants pour une réduction du risque lié à la circulation routière»*, poursuit Jean-Pascal DARRIET.

En vertu de cet accord, dont la cérémonie de signature a eu lieu au Centre de Formation et de Perfectionnement de Lydec, le CNPAC s'engage à apporter son expertise au délégataire casablançais en matière de sensibilisation, de formation, d'étude et d'audit dans le domaine de la prévention et d'éducation à la sécurité routière. Il mettra ainsi en œuvre des programmes annuels comportant de nombreuses actions que les deux parties arrêteront et signeront conjointement. En contrepartie, Lydec s'engage à financer totalement ou partiellement les projets planifiés et arrêtés avec le CNPAC.

Ce partenariat, conclu pour une durée de trois ans, s'articule autour de trois axes :

- **Formation et sensibilisation**

- Participer à l'élaboration d'un plan de formation annuel à la sécurité routière au profit du personnel de Lydec et de ses sous-traitants;
- Etablir un programme annuel de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière au profit des enfants du personnel de Lydec qui compte plus de 3.500 collaborateurs.

- **Etude, expertise, audit et recherche et développement**

- Réalisation et suivi des études et recherches se rapportant à la prévention et à la sécurité routière;
- Assurer une veille technologique en matière de sécurité routière.

- **Communication et évènementiel**

- Organisation de séminaires portant sur des thématiques liées à la sécurité routière;
- Organisation d'actions de communication média destinés au grand public (émissions radio, ...) et hors média (caravane ...);
- Organisation d'actions de communication interne (alimentation du portail intranet de Lydec en contenu relatif à la sécurité routière).

Par cette convention de partenariat, Lydec confirme sa vocation d'opérateur très actif dans le domaine de la sécurité dans toutes ses dimensions. En effet, grâce à ses efforts et à ses actions engagées dans cette optique, le délégataire casablançais a pu réduire de 57% le nombre des accidents de circulation impliquant sa flotte de véhicules, durant la période 2000-2013. Notons que des formations et des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées par Lydec pour sensibiliser ses collaborateurs, les entreprises partenaires ainsi que les riverains au risque routier.

De son côté, le CNPAC élargit, à travers la signature de cet accord, son alliance et l'étoffe par un partenaire de taille pour soutenir la mobilisation nationale de lutte contre les accidents de la circulation dans notre pays.